

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2017</b></p>
--

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- La prise d'acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi.
- La signature d'une convention avec le Conseil Départemental pour la maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux de reprise de chaussée de la RD921 pour lesquels il financera 46 300 € H.T.
- L'accord de sa garantie d'emprunt pour Loir-et-Cher Logement à hauteur de 50 % de leur prêt pour la construction de 2 logements PLUS à Sargé sur Braye dans le lotissement du Pavillon.
- Le renouvellement du bail de Mme DUVAL Solange.
- L'attribution du logement 20 avenue de la Gare à une famille avec 3 enfants.
- Le choix de l'entreprise Elancité pour un montant de 2 635.20 € TTC + les fourreaux pour l'achat d'un radar mobile pédagogique.
- La demande de subvention d'amende de police de 20 % du prix d'achat H.T. du radar pédagogique.
- La signature de la convention avec la Région pour le transfert de la compétence transport scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- La mise en place d'un forfait de 500 € (1 fois par an) pour une location d'une semaine de la salle polyvalente par une association communale.
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean LÉGER